



Ville de La Crèche
Conseil Municipal du 5 avril 2018

Budget Primitif 2018
Location des salles municipales
Note de synthèse

Exercice 2018

Une nouvelle disposition issue de la loi NOTRe, et depuis codifiée à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » doit être « jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sera disponible sur le site internet de la Commune de La Crèche, après la séance du Conseil Municipal du 5 avril 2018.

La présente note comprend donc une vue d'ensemble du budget des locations des salles municipales 2018.

Il s'équilibre :

- en recettes et dépenses de fonctionnement à 29 300 €
- en recettes et dépenses d'investissement à 23 047 €.

I. Contexte général

C'est pourquoi le budget annexe des locations de salles pour l'année 2018 tient compte dans son approche prospective du contexte global.

La population de la Commune, au 1er janvier 2018 est de 5 653 habitants. Pour rappel, la population Créchoise était de 5 598 habitants au 1^{er} janvier 2017, soit une augmentation de 55 habitants pour l'année 2018.

Les derniers éléments socio-démographiques connus :

Données socio-démographiques	Pour la Commune	Pour le Département	Pour la Région
Population légale	5 653	375 652	5 994 336
Nombre de foyers fiscaux	2 359	160 376	2 575 240
Part des foyers non imposables	66,6 %	69,7 %	66,7 %
Revenu fiscal moyen par foyer	22 336	19 584	19 992

II. Priorités du Budget

Le budget primitif 2018 des locations des salles se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement :

- tout en gardant un niveau de qualité de ce service rendu aux habitants.
- en limitant l'évolution des dépenses de gestion du service.

Des travaux d'amélioration sont inscrits à ce budget en section d'investissement :

- Volets roulants pour la salle de Champcornu
- Plafond chauffant de la petite salle de Champcornu
- Mobilier (tables et chaises) pour la salle du réfectoire

III. Détails des sections

1. Section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien.

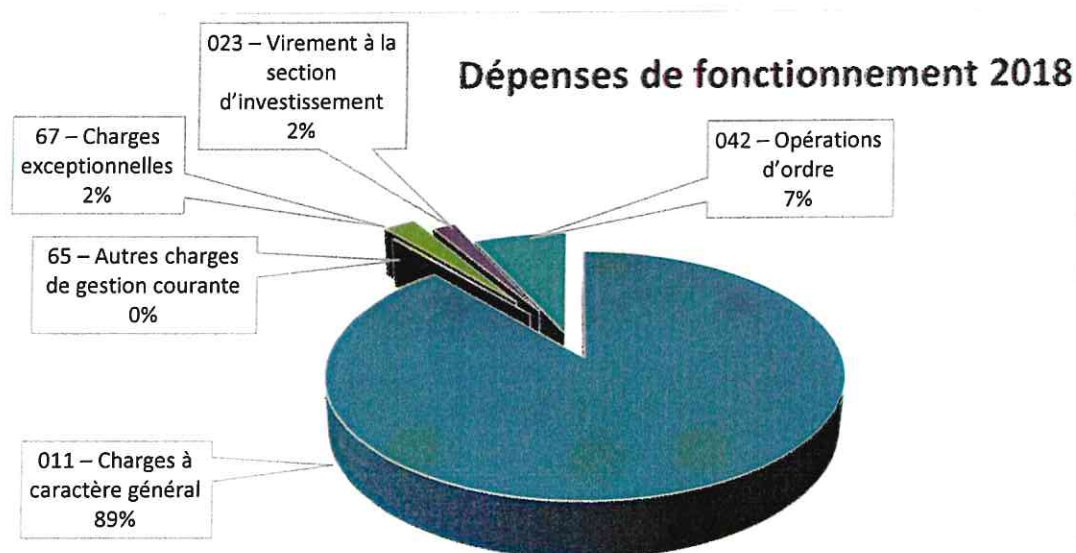
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des salles municipales.

La section de fonctionnement s'équilibre à 29 300 €, pour mémoire, elle était de 30 500 € au Budget Primitif 2017.

1.1 Dépenses de fonctionnement

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2018, est de – 3,93 %, et se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2017 voté (pour mémoire)	BP 2018	Variation en €	Variation en %
011 – Charges à caractère général	25 000	26 050	1 050	4,20 %
65 – Autres charges de gestion courante	50	50	0	
66 – Charges financières				
67 – Charges exceptionnelles	450	700	250	55,55 %
023 – Virement à la section d'investissement	3 000	500	-2 500	- 83,33 %
042 – Opérations d'ordre	2 000	2 000	0	
TOTAL	30 500	29 300	- 1 200	- 3,93 %



Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général (chapitre 11) sont augmentées de 1 050 € par rapport à 2017.

Au chapitre 65, une provision est faite pour des admissions en non-valeur.

Dans le chapitre 67, figure la régularisation de TVA.

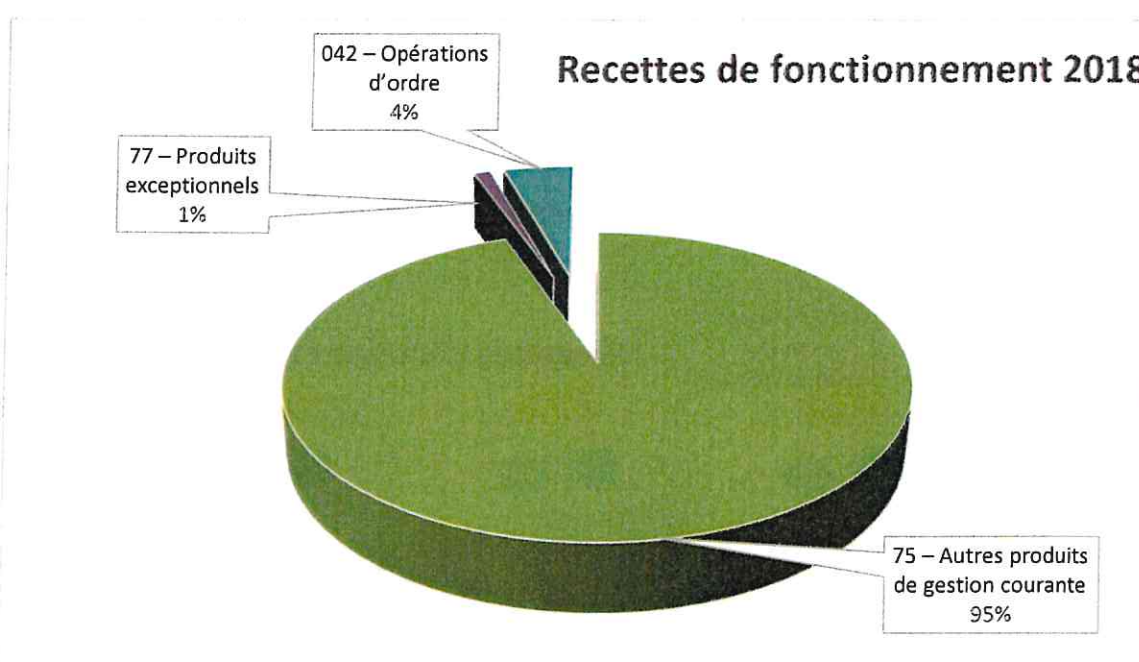
Pour le chapitre 023 (virement à la section d'investissement), une somme de 500 € est inscrite.

Le chapitre 042, concerne les dotations aux amortissements.

1.2 Recettes de fonctionnement

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2018, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2017 voté (pour mémoire)	BP 2018	Variation en €	Variation en %
013 – Atténuations de charges				
70 – Produits des services				
73 – Impôts et taxes				
74 – Dotations et participations				
75 – Autres produits de gestion courante	28 700	27 700	- 1 000	- 3,48 %
77 – Produits exceptionnels	500	300	- 200	- 40 %
042 – Opérations d'ordre	1 300	1 300		
TOTAL	30 500	29 300	- 1 200	- 3,93 %



Au chapitre 75, la prise en charge du déficit de ce budget est évaluée à 17 700 € pour l'année 2018. Pour rappel, le déficit pour l'année 2017 était de 14 422,53 €. Les produits des locations sont estimés à 9 600 €.

Pour le chapitre 042, une prévision de 1 300 € est inscrite (travaux en régie, amortissements des subventions).

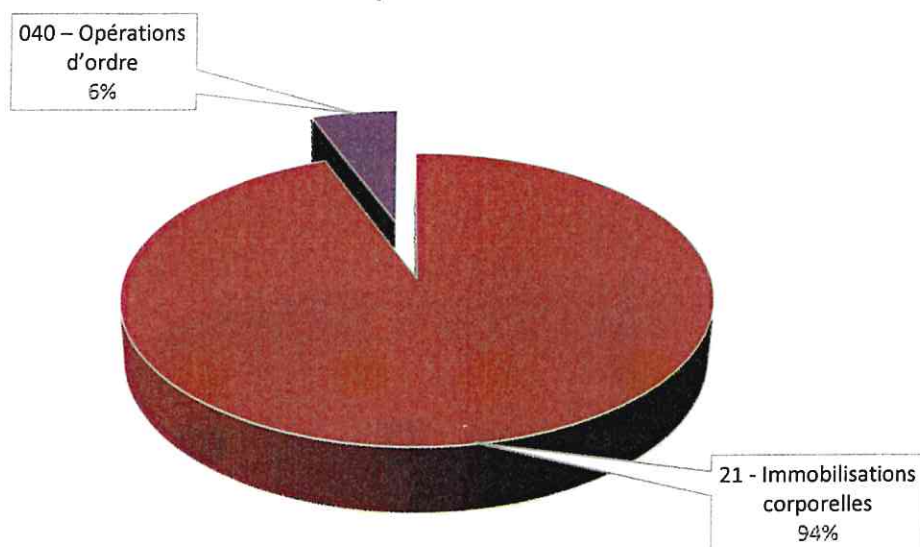
2. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 23 047 €.

2.1 Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2017 voté (pour mémoire)	BP 2018	Variation en €	Variation en %
20 - Immobilisations incorporelles				
21 - Immobilisations corporelles	19 000	21 747	2 747	14,46 %
23 - Immobilisations en cours				
16 – Emprunts et dettes assimilées				
040 – Opérations d'ordre	1 300	1 300		
TOTAL	20 300	23 047	2 747	13,53 %

Dépenses d'investissement 2018

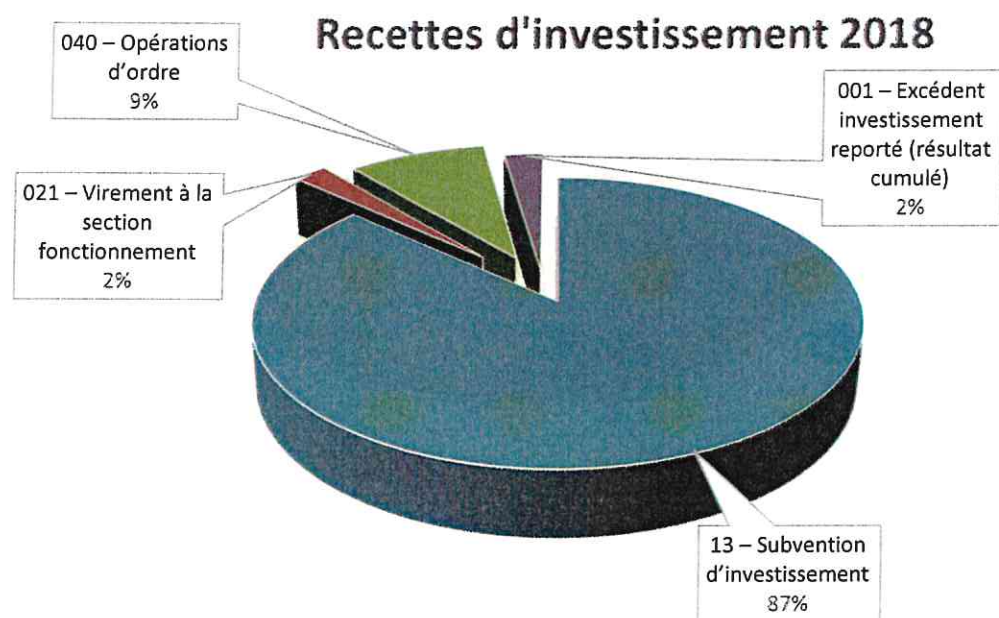


Au chapitre 21, une somme prévisionnelle est inscrite pour un montant total de 21 747 € concernant les principaux projets de l'année 2018 :

- Volets roulants pour la salle de Champcornu
- Plafond chauffant de la petite salle de Champcornu
- Mobilier (tables et chaises) pour la salle du réfectoire

2.2 Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2017 voté (pour mémoire)	BP 2018	Variation en €	Variation en %
10 – Dotations, fonds divers et réserves				
13 – Subventions d'investissement	14 396,08	19 992,64	5 596,56	38,87 %
1318 – Subvention d'investissement autres				
024 – Produits des cessions d'immobilisations				
021 – Virement à la section fonctionnement	3 000	500	- 2 500	- 83,33 %
040 – Opérations d'ordre	2 000	2000		
001 – Excédent investissement reporté (résultat cumulé)	903,92	554,36	- 349,56	- 38,67 %
TOTAL	20 300	23 047	2 747	13,53 %



Au chapitre 13, la subvention de la Commune est estimée 19 900 € pour ce budget. En 2017, la commune n'a pas versée de subvention.

Pour le chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement), une somme de 500 € est inscrite.

Au chapitre 040, la somme de 2 000 € est notée pour les amortissements des immobilisations. Pour l'année 2018, nous constatons un excédent de 554,36 € (compte 001).

Synthèse BP 2018 - Salles Municipales

chiffres en euros

dépenses fonctionnement	prévision	recettes fonctionnement		prévision
opérations réelles	projet BP 2018	BP 2017 + DMs	CA 2017	projet BP 2018
011 - charges générales	26 050,00	25 000,00	22 597,13	9 600,00
65 - charges gestion courante	50,00	50,00	29,97	17 700,00
67 charges exceptionnelles	700,00	450,00	253,54	400,00
opérations d'ordre				300,00
68 - amortissements	2 000,00	2 000,00	1 954,06	0,00
sous total exercice 2017	28 800,00	27 500,00		1 000,00
023 virement sec. invest.	500,00	3 000,00		300,00
total	29 300,00	30 500,00	24 834,70	29 300,00

dépenses investissement	prévision	recettes investissement		prévision
opérations réelles	projet BP 2018	BP 2017 + DMs	CA 2017	projet BP 2018
chapitre 20	21 747,00			19 900,00
chapitre 21				92,64
chapitre 23				0,00
opérations d'ordre				2 000,00
040 - 139141 amortissement subventions	300,00			0,00
2135/2315 - travaux en régie	1 000,00			
13141 - neutralisation travaux régie				
sous total exercice 2017	23 047,00	20 300,00	2 303,62	21 992,64
001 déficit invest. N-1	0,00			554,36
total	23 047,00	20 300,00	2 303,62	500,00